

Présents : Mme Donatin, Maire,

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints.
Mmes Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Deloget, Lefèvre,
Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés :

M. Grelier donne pouvoir à Mme Letourneur.
Mme Grenèche donne pouvoir à Mme Vandercamère-Desmorteux.
M. Le Rétif donne pouvoir à Mme Roux.
M. Bouchard.
Mme Legastelois.
Mme Quesnel.

Secrétaire : Mme Vandercamère-Desmorteux.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 4 AVRIL 2022

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu du conseil du 4 avril 2022. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Hommage à Madame Patricia DALIGAULT-CLOAREC, ancienne conseillère municipale et administratrice du CCAS, récemment décédée. Une minute de silence est observée.

- Retour sur la fête de la Saint Germain, les 21 et 22 mai dernier : moment convivial et festif très apprécié après deux ans sans pouvoir se retrouver. Visites annoncées de deux candidats aux législatives, M. Noé Gauchard et Mme Elisabeth Borne.
- Point sur les contentieux en cours : La Ligue de tir de Normandie a fait appel du jugement qui était favorable à la commune en 1^{ère} instance auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes.
- Retour sur la présentation des Ateliers de l'Odon aux partenaires locaux le 28 avril 2022 : mise en avant de talents versonnais et du partenariat avec Baclesse.
- Commémorations du 08/05 : à la demande de l'association des Anciens Combattants, la commune organisera dorénavant les commémorations. Le chef de la police municipale sera le maître de cérémonie et organisera leur déroulement.
- Arrêté sécheresse du Préfet du Calvados invitant à la responsabilité et au sens civique pour un comportement économe en eau.

M. Joubin :

Patrimoine bâti :

- Restaurant scolaire : le projet en phase APD (avant-projet définitif) a été présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre lors du comité de pilotage du 18/05/22. Le calendrier est respecté pour le moment. Les demandes de subventions ont été déposées.
- Eglise : dégâts constatés sur des vitraux, causés par des tiers.
- Commission Patrimoine Bâti à programmer avant les congés d'été : sera notamment abordée une étude des consommations énergétiques sur les bâtiments dans un objectif de maîtrise des coûts.
- Départ d'Emmanuel Leprovost, agent des Services techniques bâtiments. Recrutement en cours.
- Ateliers de l'Odon : les dernières associations s'installent cette semaine.

Développement économique :

- Arrivée d'un nouveau primeur.

Mme De Panthou :

CCAS :

- Réunion du 19/05/22 : présentation, par Stéphanie Lenoble qui a été stagiaire au CCAS, de l'Analyse des Besoins sociaux, avec des orientations et des actions qui ont été proposées et sur lesquelles nous travaillerons en commission.
- Préparation de l'après-midi festif à destination des aînés du 29/06/22 : 451 invitations sont envoyées cette semaine aux personnes de plus de 67 ans inscrites sur les listes électorales.
- Logement : livraison prochaine de 21 logements (programme Novaïa). Sur une idée de Caen la mer Habitat qui est le bailleur social, la mairie mettra à disposition la salle des mariages le 8 juin pour la signature des baux. Ce sera l'occasion de remettre en mains propres un courrier et un dossier de bienvenue.
- Registre des personnes vulnérables : la campagne d'inscription annuelle est en cours suite à la publication du Reflets dans lequel était insérée une fiche d'inscription.
- Présence sur le marché du 05/05 du Sensibus du Département : bonne fréquentation, présence d'une ergothérapeute.
- Organisation d'un café de l'emploi par l'ADMR le 02/06 à Evrecy : opportunités de recrutement dans le domaine de l'aide à la personne, particulièrement en tension.
- Présence d'une permanence du CCAS lors du Forum des associations le 03/09.

Habitat :

Pour faire suite à l'opération de thermographie de façades organisée par la Maison de l'Habitat à Verson, des permanences sur la rénovation ont été mises en place dans la commune, le 3ème vendredi de chaque mois, sur le marché. 11 contacts ont été pris, mais pas forcément avec des Versonnais.

Des RDV ont été pris pour les permanences du CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires), concernant les ménages à ressources modestes et d'autres pour les permanences de Biomasse Normandie (Association au service des territoires), pour les autres ménages.

Mme Brioul :

Projet Senghor : le périmètre du legs est défini, un projet d'acte et un protocole d'accord ont été envoyés au notaire et à l'avocat de la légataire universelle. Si tout est accepté, une délibération pourra être présentée lors du conseil municipal du 27 juin, et une signature de l'acte début juillet.

Mme Perrier :

- Retour sur la Saint-Germain des 21-22/05 : une fête réussie d'après les habitants qui étaient présents nombreux et ont exprimé leur joie de pouvoir de nouveau partager des moments de convivialité. Remerciements renouvelés à toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.

- Retour sur l'accueil en résidence de création de la compagnie Big up en avril : après la causerie autour du handicap mental en présence de membres du personnel du FAM et le karaoké marionnettique qui a réuni 97 personnes (dont 66 Versonnais) le 29/04, la compagnie proposera en juin une exposition d'objets-traces, c'est-à-dire d'objets qui témoigneront de cette résidence de 2 semaines, à l'espace Senghor et au FAM.

- A la bibliothèque, reprise des ateliers informatiques avec un atelier « ranger et classer ses photos » le 06/05 et « découverte de la tablette » le 19/05, un cycle informatique pour débutants tous les vendredis du mois de juin et le retour du club info : le 3e vendredi du mois.

- Le 07/05, le « Et si on partageait » sur l'origami était complet.

- Exposition Ilya Green : des panneaux sur les albums de cette auteure et illustratrice sont exposés dans la bibliothèque et sont allés prendre l'air avec nos bibliothécaires, pour une séance de lecture musicale de 3 albums d'Ilya Green à la roseraie du parc de la mairie le 11/05 (30 personnes dont 25 Versonnais) et le 21/05 (20 personnes). Une 3e lecture est prévue le 1er juin.

- Pour information, la bibliothèque, désormais intégrée informatiquement au Réseau de Lecture Publique de Caen la mer, peut comparer ses données statistiques avec les 36 bibliothèques du Réseau. Il s'avère qu'en termes de circulation de documents, elle se positionne en 4ème position au 1er trimestre 2022, derrière les bibliothèques de Caen Centre, Hérouville-Saint-Clair et Mondeville.

- Exposition « Silhouettes » de magnifiques photographies de Philippe Delval qui a été longtemps versonnais : jusqu'au 4 juin à l'espace Senghor. Un des talents versonnais, comme les Beach Youth qui se sont produits en concert le 21 mai lors de la Saint Germain.

- Vote pour le prix Recto Verson du 14 au 16 juin pour les enfants et du 14 au 25 juin pour les parents, à la bibliothèque.

Mme Delbecque :

- Les Ateliers du Relais Petite Enfance ont dorénavant lieu au 1^{er} étage de l'espace Senghor.
- Préparation des accueils de l'été : thème « Jules Verne » au centre de loisirs, chaque semaine un roman de l'auteur sera mis en avant. Pour présenter l'espace jeunes, Samia et quelques ados déjà inscrits seront présents au collège le 17/06 lors des inscriptions des futurs 6^{ème}.

M. Pignorel :

- Nouveau jardin partagé bien dynamique. Le « carré » préparé par Mme Daligault sera maintenu.
- Fibre : nouveaux problèmes, la fibre casse facilement aux moindres travaux.
- Visite virtuelle des Ateliers de l'Odon en cours de création. La salle des 3 Ormes a déjà 3000 vues. C'est du temps gagné pour les agents.

M. Deloget :

- Saint Germain : 270 personnes au concert des Beach Youth, rajout de tables à l'auberge espagnole, feu d'artifice apprécié...
- Tournoi des crampons de l'Odon lors du week-end de l'ascension, 1000 joueurs attendus.

M. Le Bourgeois :

- Caen la mer a validé les travaux sécuritaires souhaités par la commission : rue de St Manvieu (Calvaire), renfort de la sécurité au niveau du passage piéton ; rue du Général Leclerc (entre les feux et la rue de la Valette), installation d'un dos d'âne ; rue François Burthe, aménagement de chicanes avec le traçage de 4 places de stationnement sur la chaussée ; rue du Général Leclerc (au niveau du Calvaire), installation d'un radar pédagogique à 30km/h ; chemin du Calvaire, création d'un passage piéton pour sortir de la rue des côteaux ; rue du Loup Pendu, création d'un passage piéton ; route de Fontaine-Etoupefour, complément de marquage et création d'un passage piéton pour accéder au chemin le long de l'Odon.

- Aménagements des espaces publics : installation de mobiliers urbains en différents points de la commune (8 tables, 7 bancs, 6 poubelles, 18 arceaux vélo et un abri vélo). Installation des 2 aires de jeux prévus en investissement et remplacements des petits jeux défectueux.

- La commission poursuit ses actions sur le plan vélo, projet important du mandat : création d'une voie partagée depuis le collège vers la rue Haut Saint Martin en revêtement sablé ; agrandissement de la zone 30 entre la rue de Joal et la rue de Hambühren, comme la rue du Loup Pendu déjà en zone 30. tracé de pictogrammes au sol.

Coté entrée est de Verson, du garage Renault à la rue Saint Martin : d'après les comptages réalisés sur 7 jours en janvier par le Département, une moyenne de 5700 véhicules/jour est constatée dans les deux sens, avec un pic à 7000 véhicules sur la journée du 28/01. Les études d'organismes spécialisés recommandent l'aménagement d'un chaussidou pour un trafic à environ 5000 véhicules/jour. Cette solution s'avère donc inappropriée. Comme il n'est pas souhaité que les vélos continuent de circuler sur la piste devant les habitations, la solution prévue est de limiter la zone à 30km/h, de tracer des pictogrammes vélo au sol sur la chaussée avec signalisation verticale et panneaux d'information.

- Installation de panneaux pour interdire la circulation des poids lourds > 3,5T en transit au niveau du rond-point de Bretteville-sur-Odon, en complément de la restriction des poids-lourds que la commune a instaurée sur la RD675. Les poids lourds en transit seront incités à prendre l'A84 pour accéder à la zone du PARO.

M. Deau :

- Commission urbanisme du 04/05 : ont été notamment abordés les aménagements en cours sur la partie nord de la rue l'abbé, le commencement de travaux sur sa partie sud (îlot I de l'Ecoquartier), les modifications d'enseigne du restaurant l'Olivade qui installera bientôt une pergola et du nouveau primeur, et enfin les dernières déclarations de travaux et permis de construire déposés.

M. Gué :

- Fête des écoles le 25/06 : l'association des parents d'élèves recherche des parents bénévoles pour assurer les stands sur place, pas obligation d'être présent toute la journée mais possibilité de créneaux ponctuels. Contact : parents.a.verson@gmail.com

- Journée Défense et citoyenneté pour les élèves de 3^{ème} au collège le 31/05.
- Situation toujours critique pour les effectifs du collège, en surchauffe : le collège est prévu pour 670 élèves, il devrait y en avoir 700 à la rentrée 2022.
- Point sur les inscriptions pour la rentrée scolaire dans les écoles communales : effectifs stables a priori à la maternelle, 35 arrivées prévues à ce jour pour 44 départs, d'autres inscriptions à venir. Pour l'école Victor Hugo, déjà 11 nouvelles inscriptions qui ne correspondent pas encore aux arrivées attendues via les nouveaux logements de l'écoquartier. Effectif prévisionnel : 215 élèves contre 213 aujourd'hui. L'Education nationale prévoyait une fermeture à 202. La classe est fermée, un enseignant est donc nommé sur un autre établissement. Mais avec ces effectifs, il peut y avoir une réouverture et un nouvel enseignant. Soutien du député M. Tourret et sensibilisation de Mme Borne à ces sujets.

CAEN LA MER : POINT D'INFORMATIONS ET RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Point sur le pacte fiscal et financier, travaux du groupe de communes « Agglo d'abord » : des propositions ont été remises à Joël Bruneau, accueillies positivement. Ce pacte devra être adopté par toutes les communes, occasion de le présenter précisément dans quelques mois.
- Règlement Local de Publicité Intercommunal (PLUI) en cours d'écriture : fin des travaux en janvier 2024. Souhait d'un règlement qui reste plus contraignant que le règlement national à Verson.

M. Joubin :

Vote d'une subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise au profit de la FIAV (société de la zone de la Mesnillière), pour 37 260 € sur un budget de dépenses éligibles de 931 500 € (4%) car le projet consiste à réaménager le foncier existant.

Mme De Panthou :

- « Silver appart » : depuis quelques mois, on peut se rendre à titre individuel dans cet appartement témoin, situé au Chemin Vert. C'est le pendant du Sensibus pour l'aménagement intérieur de son logement. Le CCAS prévoit d'y organiser des visites.

M. Monsimier :

- Commission Environnement du 04/05 sur les sujets en cours actuellement : Projet de territoire et sa déclinaison "Caen-la-Mer territoire en transition", lutte contre les nuisances sonores, biodiversité, entrée au capital de la SCIC "Ceinture verte" à hauteur de 100 000 €, 2^{ème} appel à projet en cours pour l'installation de corbeilles bi-flux sur l'espace public, obligation à venir du tri généralisé à la source des biodéchets avec un surcoût à venir quel que soit le scénario de mise en place.
- Réunion des référents transition écologique du 05/05 sur les sujets de "Ceinture verte" / "Caen-la-Mer territoire en transition" / guide de l'aménagement durable (outil pour aider les élus à être plus exigeant avec les aménageurs).
- Réunion du SDEC du 17/05/2022 sur le lancement du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (SDIRVE) sur le territoire du Calvados qui devra être restitué au Préfet en janvier 2023 : obligation en 2025 de mise à disposition de points de recharge sur tous les parkings (publics ou privés) de plus de 20 emplacements.
- Réunion de présentation du projet "Ceinture verte" le 18/05 : sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), la Ceinture verte permet d'accélérer l'installation et la pérennisation de fermes de proximité bio ou de qualité, en circuit court, en intervenant à 3 niveaux : l'identification et le portage financier du foncier, le financement d'un outil de production (bâtiments, serres, irrigation), l'accompagnement technico-économique des exploitants.

Mme Vandercamère-Desmorteux :

- Commission Aménagement : étude PLUI, prise de vues de panneaux publicitaires sur Verson.

LIEU DEFINITIF DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ouverture des Ateliers de l'Odon permet à la commune de bénéficier d'une salle de réunion (la salle Pierre Hébert) offrant les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires au bon déroulement des séances du conseil municipal. La salle permet aussi d'assurer la publicité des séances. Ainsi, conformément à l'article L2121-7 du CGCT, ce nouveau lieu de réunion peut devenir le lieu définitif des réunions du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner la salle Pierre Hébert aux Ateliers de l'Odon, 2 rue d'Eterville, comme lieu définitif de réunion du conseil municipal.

POLITIQUE EDUCATIVE : TARIFS PERISCOLAIRES 2022

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, rappelle que la commune définit chaque année les tarifs des services périscolaires pour la rentrée à venir. La commission Politique éducative s'est réunie le 10 mai 2022 sur ce sujet. L'augmentation du coût de la vie est constatée avec un taux qui est à 4,8% et qui devrait encore augmenter à 6%. Par ailleurs, la crise sanitaire a occasionné des coûts supplémentaires de produits d'entretien, d'encadrement RH, etc. La proposition est de réviser les tarifs à hauteur de 4%.

Pour les tarifs de la garderie, le tarif n'augmente pas à la ½ heure car le montant actuel est déjà le montant plafond de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur la tranche de quotient familial la plus élevée. Un écart réglementé entre les tranches doit être appliqué. Par ailleurs, il n'est pas possible d'avoir plus de 20% d'écart entre les tarifs « versonnais » et « hors versonnais ». Le tarif « hors versonnais » est donc révisé. En revanche, une augmentation peut être appliquée au tarif au forfait.

Sur la restauration scolaire et le centre de loisirs (CLSH), l'augmentation de 4% est appliquée. Mais pour les 3 dernières tranches du tarif « hors versonnais » du CLSH, on ne peut pas augmenter de 4%. Il faut 1€ d'écart entre les tranches.

M. Simon demande quand les tarifs ont été votés la dernière fois. La dernière actualisation des tarifs a été votée lors du conseil du 31 mai 2021 pour la rentrée de septembre 2021. La grille elle-même avait été revue lors du conseil de janvier 2021 pour se mettre en conformité avec les réquisitions de la CAF.

Mme Vandercamère-Desmorteux demande comment sont fixés les tarifs à l'espace jeunes. Ils sont fixés par Familles Rurales, pas par le conseil municipal. Ils ont été légèrement augmentés. La nouveauté, c'est une demande de participation entre 2 et 4€ pour les repas, selon le quotient familial.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tarifs Garderie 2021-2022		
Tarifs horaires à la 1/2 heure		
Quotient familial	Versonnais	Hors Versonnais
Inférieur à 321	0,69 €	0,97 €
Entre 321 et 620	0,99 €	1,04 €
Entre 621 et 820	1,11 €	1,11 €
Entre 821 et 1100	1,18 €	1,18 €
Supérieur à 1100	1,25 €	1,25 €
Tarifs ULIS	Tarif versonnais selon QF	
Tarifs forfaits au trimestre		
Quotient familial	Versonnais	Hors Versonnais
Inférieur à 321	67,79 €	140,96 €
Entre 321 et 620	93,97 €	140,96 €
Entre 621 et 820	107,39 €	155,05 €
Entre 821 et 1100	120,82 €	169,15 €
Supérieur à 1100	139,28 €	194,65 €
Tarifs ULIS	Tarif versonnais selon QF	

Tarifs Garderie 2022-2023		
Tarifs horaires à la 1/2 heure		
Quotient familial	Versonnais	Hors Versonnais
Inférieur à 321	0,69 €	0,83 €
Entre 321 et 620	0,99 €	1,04 €
Entre 621 et 820	1,11 €	1,11 €
Entre 821 et 1100	1,18 €	1,18 €
Supérieur à 1100	1,25 €	1,25 €
Tarifs ULIS	Tarif versonnais selon QF	
Tarifs forfaits au trimestre (+4%)		
Quotient familial	Versonnais	Hors Versonnais
Inférieur à 321	70,50 €	146,60 €
Entre 321 et 620	97,73 €	146,60 €
Entre 621 et 820	111,69 €	161,25 €
Entre 821 et 1100	125,65 €	175,92 €
Supérieur à 1100	144,85 €	202,44 €
Tarifs ULIS	Tarif versonnais selon QF	

Tarifs Restauration Scolaire 2021-2022		
Quotient familial (QF)	Versonnais	Hors Versonnais
Inférieur à 321	0,99 €	5,01 €
Entre 321 et 620	2,26 €	5,07 €
Entre 621 et 820	3,27 €	5,68 €
Entre 821 et 1100	3,63 €	5,75 €
Supérieur à 1100	4,38 €	6,22 €
Repas exceptionnel	6,45 €	6,45 €
Tarifs ULIS	Tarif versonnais selon QF	
Repas adulte	5,61 €	5,68 €

Tarifs Restauration Scolaire 2022-2023(+4%)		
Quotient familial (QF)	Versonnais	Hors Versonnais
Inférieur à 321	0,99 €	5,21 €
Entre 321 et 620	2,35 €	5,27 €
Entre 621 et 820	3,40 €	5,91 €
Entre 821 et 1100	3,78 €	5,98 €
Supérieur à 1100	4,56 €	6,47 €
Repas exceptionnel	6,71 €	6,71 €
Tarifs ULIS	Tarif versonnais selon QF	
Repas adulte	5,83 €	5,91 €

Tarifs CLSH 2021-2022			
Versonnais et communes conventionnées			
Régime Général et assimilés et hors Régime Général			
Quotient familial	Journée complète	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
Inférieur à 321	11,72 €	4,45 €	7,27 €
Entre 321 et 620	12,74 €	4,84 €	7,90 €
Entre 621 et 820	14,07 €	5,35 €	8,72 €
Entre 821 et 1100	15,41 €	5,85 €	9,55 €
Supérieur à 1100	16,43 €	6,24 €	10,19 €
Hors Versonnais			
Régime Général et assimilés et hors Régime Général			
Quotient familial	Journée complète	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
Inférieur à 321	14,06 €	6,17 €	10,07 €
Entre 321 et 620	15,29 €	6,56 €	10,70 €
Entre 621 et 820	16,89 €	7,22 €	11,78 €
Entre 821 et 1100	18,49 €	7,87 €	12,83 €
Supérieur à 1100	19,72 €	8,53 €	13,91 €

Tarifs CLSH 2022-2023 (+4%)			
Versonnais et communes conventionnées			
Régime Général et assimilés et hors Régime Général			
Quotient familial	Journée complète	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
Inférieur à 321	12,19 €	4,63 €	7,56 €
Entre 321 et 620	13,25 €	5,03 €	8,22 €
Entre 621 et 820	14,63 €	5,56 €	9,07 €
Entre 821 et 1100	16,03 €	6,08 €	9,93 €
Supérieur à 1100	17,09 €	6,49 €	10,60 €
Hors Versonnais			
Régime Général et assimilés et hors Régime Général			
Quotient familial	Journée complète	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
Inférieur à 321	14,62 €	6,42 €	10,47 €
Entre 321 et 620	15,90 €	6,82 €	11,13 €
Entre 621 et 820	18,00 €	7,51 €	12,25 €
Entre 821 et 1100	19,00 €	8,18 €	13,34 €
Supérieur à 1100	20,00 €	8,87 €	14,47 €

TARIFS des stages et mini-camps		
Quotient familial	Versonnais	Hors Versonnais
Inférieur à 321	80 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 321 et 620	80 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 621 et 820	90 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 821 et 1100	90 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Supérieur à 1100	100 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*

*coût réel global : coût de la totalité du service incluant les activités, le transport, l'alimentation et l'hébergement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Pour la garderie, la restauration scolaire, le centre de loisirs,

- De fixer les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022, selon les tableaux et les modalités présentés ci-dessus.

- D'appliquer aux fratries dont un enfant est en classe ULIS les mêmes tarifs que pour les enfants résidant à Verson.
- Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.

Pour le centre de loisirs sans hébergement :

- Que pour les mini-camps facultatifs, effectués lors des vacances scolaires, il sera facturé aux familles, en plus du tarif journalier, le coût réel de l'activité pour les Versonnais avec une modulation selon le quotient familial et le coût réel du service pour les hors Versonnais.
- Que pour les stages facultatifs à l'extérieur du centre de loisirs (équitation, piscine, etc.), il sera facturé aux familles, en plus du tarif journalier, le coût réel de l'activité pour les Versonnais avec une modulation selon le quotient familial et le coût réel du service pour les hors Versonnais.

Mme Roux demande si on est repassé à une configuration normale avec moins de passages pour l'entretien sanitaire et de personnel. M. Gué indique que le protocole est de code 1, avec moins d'encadrement mais toujours de la désinfection.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Monsieur Gué poursuit et rappelle que la commune bénéficiait d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales renouvelé en 2018, arrivé à échéance en décembre 2021. La CAF contractualise à présent avec les collectivités à l'échelle d'un territoire et sous un nouveau dispositif intitulé Contrat territorial global (CTG). Les subventions touchées habituellement vont persister, c'est le mode de contractualisation qui change. Le champ d'action est élargi par rapport au CEJ. A partir du portrait de territoire, des actions sont proposées et validées par la CAF. De nouvelles actions peuvent être intégrées au fil de l'eau.

Le nouveau CTG est établi pour une durée de 5 ans (2022-2026) et concerne le territoire des communes de Verson, Tourville et Mouen. Les fiches-actions sont propres à chaque commune.

Le conseil municipal est sollicité pour engager la commune dans la contractualisation avec la CAF au titre du CTG et pour autoriser la signature de la convention avec la CAF avant fin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame la Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf du Calvados pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

M. Gué propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes - CMJ. Les objectifs et le fonctionnement de celui-ci ont fait l'objet d'échanges et de propositions de la Commission Politique Educative. Le Conseil Municipal des Jeunes doit être créé par délibération du conseil municipal qui en fixe librement les modalités.

Le conseil municipal des jeunes de Verson, instance consultative, sera un outil participatif ayant pour objectifs principaux l'apprentissage de la citoyenneté, l'expression des idées et des projets par des jeunes et l'enrichissement de l'action municipale. Composé de 18 jeunes Versonnais, élus à parité, le CMJ sera invité à se réunir 3 fois par an et à travailler par petits groupes pour proposer son avis et ses propositions sur des sujets qu'il souhaitera aborder ou que la Municipalité lui soumettra. Les jeunes seront élus fin juin 2022 à l'issue d'un temps de pédagogie et de campagne électorale, pour un mandat de 2 ans commençant en septembre 2022 (6 CM1, 6 CM2 et 6 sixième).

M. Gué précise que le CMJ ainsi présenté est une première étape pour 2 ans, il pourra évoluer en fonction de ce qui se passe. Par exemple, il souhaiterait toucher des 4^{ème} et des 3^{ème} mais l'écart peut s'avérer trop important pour échanger avec des CM1.

Mme Letourneur pense en effet que les collégiens sont peut-être plus difficiles à toucher.

M. Gué ajoute que l'idée est de profiter de l'actualité des élections législatives pour organiser les 1ères élections du CMJ.

Après échange avec la principale du collège, le système proposé (vote des CE2, CM1 et CM2 en juin) paraissait plus simple que d'isoler des collégiens versonnais uniquement pour les inviter à voter.

Mme Letourneur demande s'il n'est pas envisagé de toucher des enfants, des jeunes, qui ne sont pas dans les écoles communales mais qui habitent Verson.

M. Gué partage ce souhait mais ce n'est pas le choix qui a été fait pour le moment, cet élargissement sera à prévoir ultérieurement. Le projet est plus facile à démarrer dans cette configuration, en s'appuyant sur l'école.

Mme Letourneur indique également que certaines villes attribuent un budget au CMJ.

M. Gué répond que le budget municipal a prévu un petit budget pour le lancement : des écharpes officielles, un petit livret sur leur engagement... Le CMJ dispose d'un budget de fonctionnement, par exemple pour organiser une sortie pédagogique (voyage à Paris pour visiter l'assemblée nationale ou une autre instance). Des échanges sont envisagés avec Tourville pour monter un déplacement commun avec les jeunes du CMJ de cette commune voisine. Il n'y a pas de budget dédié pour réaliser un projet pour le moment. Nous verrons ce que les jeunes amènent et s'il faut mettre éventuellement un budget en face.

Mme Donatin complète en indiquant que le pumptrack de Tourville par exemple était un projet de leur CMJ.

Mme Roux demande qui sont les électeurs.

Les enfants votent pour des représentants dans leur niveau de classe, donc les électeurs sont les CE2, les CM1 et les CM2.

M. Simon demande de quel accompagnement ils disposent.

M. Gué suivra la démarche, la préparation est assurée par la chargée de communication et la DGS de la commune, la coordination par la DGS. L'animation des réunions par Familles Rurales, pourquoi pas renforcée ensuite par des animateurs du CLSH. A terme, une fois que les groupes de travail sont bien identifiés, on pourrait avoir des parents bénévoles qui animent, en évitant les parents des enfants élus au CMJ. Il s'agit de commencer simplement et de voir comment les choses évoluent.

Mme Roux demande si les enfants de conseillers municipaux pourront se porter candidat.

Mme Donatin n'y voit pas de contre-indication.

Plusieurs échanges sur le sujet ont lieu. Le CMJ étant consultatif et non décisionnaire, le fait d'être enfant de conseiller municipal ne pose pas de difficulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la création du Conseil Municipal des Jeunes de Verson selon les modalités ainsi présentées.

FINANCES : CONVENTION AVEC CAEN LA MER POUR LE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT 2022

M. Deau, maire-adjoint aux finances, rappelle que la taxe d'aménagement est une recette fiscale perçue de plein droit par la communauté urbaine Caen la mer. Cependant, une délibération permet de reverser tout ou partie du produit de cette taxe aux communes membres, compte-tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences. Le conseil communautaire, par délibération du 24 mars 2022, a décidé le reversement de 75% du produit de la taxe d'aménagement au profit des communes membres, pour l'année 2022. Le conseil municipal est sollicité pour autoriser la signature de la convention instaurant ce reversement, pour un an.

M. Simon demande s'il s'agit bien d'un des sujets du débat actuel relatif au pacte financier de Caen la mer. Mme Donatin confirme, c'est le système actuel qui perdure un an encore.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec Caen la mer relative au versement de la taxe d'aménagement 2022.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, indique que le montant inscrit au budget primitif 2022 à l'article 666 pour les pertes de change est insuffisant (3 200 €). Ces pertes de change correspondent aux intérêts de l'emprunt Dexia qui arrive à échéance fin 2022. Le dépassement est de 770 €.

Mme Donatin précise que c'est la dernière année que la commune devra assumer cet emprunt toxique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser à l'unanimité la décision budgétaire modificative comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

- Article 666 Pertes de change + 770 €
- Article 020 Dépenses imprévues - 770 €

URBANISME : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

M. Deau poursuit en exposant que la Commission urbanisme a donné un avis favorable à la demande de Caen la mer Habitat qui sollicite une garantie de la Ville à hauteur de 25 % pour un emprunt total de 2 046 453,00 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné au financement d'une opération de 19 logements (Odonia) dans le quartier St Martin de l'écoquartier. Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande de garantie d'emprunt de la Ville.

Mme Roux demande à quel montant s'élève les garanties accordées par la commune et ce à quoi elle s'engage avec cette garantie.

M. Deau indique que la commune garantie environ 11 millions d'euros à l'heure actuelle. Elle a l'obligation de rembourser sa part garantie si un bailleur social était défaillant. Tous les acteurs publics cautionnent les bailleurs sociaux, c'est une pratique très courante. Caen la mer garantit l'emprunt à hauteur de 25% et le Département à hauteur de 50%. On espère bien sûr qu'il n'y aura pas un jour de crise de ce système. Si les collectivités n'apportaient pas leur caution, il n'y aurait pas de construction de logements sociaux. La petite compensation c'est d'avoir un logement réservé, c'est-à-dire un logement pour lequel la commune peut proposer un locataire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder la garantie ainsi demandée à hauteur de 25% du montant du prêt de 2 046 453 €.

PATRIMOINE BATI : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RESTAURANT SCOLAIRE

M. Joubin rappelle que le projet en cours d'élaboration, on en est à la 3^{ème} estimation : en juillet 2021 en phase d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, en phase APS et en phase APD. Le comité de pilotage est très attentif aux choix qui sont faits pour limiter les augmentations qui pourraient encore advenir.

Une délibération de demandes de subventions a initialement été prise lors du conseil municipal du 4 avril 2022. Au regard de l'estimation du projet en phase APD et du nouveau plan de financement, il est proposé de reprendre une délibération de demande de subventions afin d'obtenir des financements plus importants. De plus, la précédente délibération comprenait une erreur matérielle dans le calcul de la TVA qu'il s'agit de corriger.

Pour rappel, le projet peut bénéficier de plusieurs soutiens financiers à solliciter par une délibération du conseil municipal :

- Au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 qui sont des subventions de la Préfecture pour les communes de plus de 2000 habitants. La subvention peut aller jusqu'à 40 % de cofinancement du montant HT de l'opération.
- Au titre du Contrat de territoire du Département du Calvados 2022-2026. La subvention sollicitée peut être de 40 à 60% du montant HT du projet. La commune sollicite un avis d'opportunité sur le projet en phase APD ; l'attribution éventuelle de la subvention est donnée en phase d'attribution du marché de travaux.

La commune doit nécessairement porter 20% minimum du montant HT total de l'opération sur ses fonds propres. Elle paie également la TVA et pourra solliciter son reversement au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Le plan de financement proposé le 4 avril 2022 était celui qui correspondait à l'autorisation de programme ouverte en octobre 2021 pour un montant total de 1 400 000,00 € TTC et un montant HT de l'opération à 1 120 000 € HT.

Il se présentait comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montants en €	Nature	Montant en €
Esquisses phase concours	8 000 €	Subvention DETR/DSIL 40%	448 000 €
Etudes - maîtrise d'œuvre	118 500 €	Subvention* Contrat de territoire CD14 40%	448 000 €
Frais annexes	63 500 €	Autofinancement commune 20%	224 000 €
Travaux	930 000 €		
TOTAL HT	1 120 000 €	TOTAL HT	1 120 000 €
TVA	280 000 €	Autofinancement commune	280 000 €
TOTAL TTC	1 400 000 €	TOTAL TTC	1 400 000 €

De plus, la précédente délibération comportait une erreur matérielle : la TVA à hauteur de 20% aurait dû être de 224 000€.

Le delta de 56 000€ pour atteindre le montant d'autorisation de programme pour 1 400 000€ est une provision pour aléas.

Le nouveau plan de financement se présente comme suit, hors taxes :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT €	Nature	Montant HT €
Esquisses - phase concours	8 333,00 €	Contrat de territoire CD14 (40%)*	542 519,00 €
Etudes/maîtrise d'œuvre	201 431,00 €	Etat DETR/DSIL (40%)	542 519,00 €
Travaux (dont préau)	1 141 533,00 €	Autofinancement commune (20%)	271 259,00 €
Equipements cuisine	5 000,00 €		
TOTAL	1 356 297,00 €		1 356 297,00 €

La commune prévoit également une provision pour aléas estimés à 114 153 € HT (10% du montant HT des travaux) afin de couvrir les révisions de prix des marchés, les éventuelles plus-values lors du résultat des consultations du marché de travaux et autres dépenses imprévues.

La commune financera par ailleurs la TVA estimée à 294 090 €.

Elle sollicitera le reversement de cette TVA au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

*A NOTER : Si la subvention au titre de la DETR/DSIL était inférieure à 40% du montant HT des travaux, la commune souhaite solliciter un taux de subventionnement plus important auprès du Département, notamment au titre des bonus auxquels la commune serait éligible :

- 10% pour l'insertion de clauses sociales dans le marché de travaux,
- 10% pour la recherche d'efficacité énergétique à 40%.

L'autorisation de programme sera révisée lors de l'adoption du budget 2023, quand il faudra mettre à jour les crédits de paiements pour l'année 2023 et suivante. En toute logique, elle sera de 1 356 297 + 114 153 = 1 470 450 € HT + 20% de TVA à 294 090 = 1 764 540 € TTC.

M. Gué demande si l'estimatif des travaux comprend les 2 options du préau ou seulement la 1^{ère}. Mme Donatin répond que seule la 1^{ère} option a été prise en compte à ce stade car le dossier de demande de subvention doit être arrêté et ne peut évoluer sans cesse. M. Joubin complète en indiquant que si une autre option était retenue pour le préau, la commune la prendra en charge dans ses investissements.

M. Gué demande s'il est envisageable de reprendre une délibération de demande de subvention si les coûts augmentent. Mme Donatin répond que la demande de subvention est figée, c'est l'AP/CP qui sera modifiée. Les surcoûts seront à la charge de la commune. Mais il est nécessaire de soutenir l'investissement et l'économie en poursuivant les projets.

M. Joubin précise que la réserve pour aléas n'est pas dans le tableau du plan de financement car ce n'est pas une dépense éligible, ceux-ci seront bien à la charge de la commune. Le contexte est très perturbé, des aléas sont très probables. Aujourd'hui, il y a des chantiers où on s'adapte aux matériels disponibles. Les architectes nous avaient prévenus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De confirmer le projet de création d'une cuisine centrale avec la rénovation/extension du restaurant scolaire de l'école Victor Hugo.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados au titre de la DETR/DSIL 2022 de 40% du montant estimatif total HT du projet soit 1 356 297 € HT.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département du Calvados, au titre du Contrat de territoire 2022-2026, d'au minimum 40% du montant estimatif HT total du projet, soit 1 356 297 € HT.

CULTURE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE « FRANCOPHONIE A VERSON » 2022

Madame Perrier, Maire-adjointe en charge de la culture, rappelle que la Ville de Verson, cité d'accueil de Léopold Sédar Senghor, inscrit depuis 25 ans dans son projet culturel les valeurs défendues par le poète-Président : la francophonie, le dialogue des cultures et la Civilisation de l'Universel.

Ainsi, l'Espace Senghor organise des manifestations pour promouvoir la diversité culturelle et la francophonie. Ce dialogue des cultures se fait tant au niveau de la littérature que des autres formes d'expressions, dans une optique d'ouverture à l'autre et d'échanges.

Les Rencontres francophones et Soirées Latitudes constituent également l'un des axes de valorisation du fonds de référence régional de la bibliothèque : Imaginaires Francophones. En effet, la salle Djilor conserve près de 2500 romans écrits en français par des auteurs du monde entier.

Après plusieurs années recentrées sur les littératures francophones lors des Soirées Latitudes, la commune souhaite désormais redéployer sa programmation vers d'autres disciplines artistiques, à l'instar des Rencontres francophones (1996-2015) : les arts de la parole, la musique, le slam...

Un temps fort marque également le programme de cette année 2022 : les 1ères ouvertures publiques de la Maison Senghor à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre prochains.

Le coût prévisionnel de cette programmation, qui comprend 3 temps forts sur 2022, est de 17 630 €.

S'inscrivant dans une démarche culturelle particulière, ce projet peut bénéficier du soutien de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie dans ses appels à projets portés par les collectivités.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Commune	10 630 euros
DRAC de Normandie	7 000 euros
Total	17 630 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner son accord sur le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour la réalisation de l'action « La francophonie à Verson - 2022 » et de solliciter toutes les subventions en adéquation avec la réalisation de ce projet notamment auprès de la DRAC.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE : DENOMINATION DE RUE

M. LE BOURGEOIS, maire-adjoint délégué aux espaces publics et au cadre de vie, rappelle que l'association Vit'Actif a pour projet d'installer une ferme maraîchère à vocation d'insertion sociale sur une parcelle située à la pointe nord-est de l'écoquartier, au sud du nouvel espace boisé. Le site est accessible aujourd'hui par la voie de chantier créée dans le cadre des travaux de construction de l'écoquartier.

Le bâtiment de la ferme va faire l'objet d'une demande de permis de construire. Il doit être desservi par une voie établie et nommée de façon officielle par une délibération du conseil municipal.

La commission Espaces publics et cadre de vie réunie, le 18 mai 2022, propose de nommer cette voie « rue Haute Vergée ». Le conseil municipal suit cet avis à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FREDON POUR LA LUTTE CONTRE LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

M. Le Bourgeois, maire adjoint délégué aux espaces publics et au cadre de vie, rappelle que la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), organisme public à vocation sanitaire dans le domaine du végétal, propose aux communes du Calvados une convention visant à lutter contre le frelon asiatique.

Caen la mer a adopté un plan de lutte collective contre le frelon : il permet notamment aux communes de signer une convention avec la FREDON pour prendre part à ce plan et bénéficier, entre autres, d'une prise en charge du Conseil Départemental du Calvados de 30% du coût de la destruction des nids, le solde étant à la charge de la commune.

La convention signée en 2019 est arrivée à échéance. Il est proposé de conventionner à nouveau avec la FREDON pour 3 ans puis pour un an renouvelable deux fois, pour la période 2022-2026, pour la destruction des nids sur le territoire communal.

Pour information, 15 nids sont signalés chaque année en moyenne.

Le coût annuel de la convention pour la commune est de 1 200 € environ. La commission EPCV qui s'est réunie le 18 mai 2022 a émis un avis favorable à ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre le partenariat.

AVIS SUR UN PROJET D'INSTALLATION D'UNE USINE DE METHANISATION A VAL D'ARRY

Mme Vandercamère-Desmorteux, conseillère municipale membre de la commission Espaces publics et cadre de vie, fait une synthèse du projet d'installation d'une unité de méthanisation par la société centrale biométhane du Pré-bocage-Val d'Arry. Suite à sa demande d'enregistrement en Préfecture, une consultation publique est ouverte du 16 mai 2022 au 23 juin 2022. L'unité est en projet sur la commune de Val d'Arry. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

La commune de Verson est sollicitée pour avis, comme plusieurs communes concernées par le plan d'épandage de l'usine, pour les risques et inconvénients dont celle-ci pourrait être la source.

Suite à l'examen du projet par la Commission EPCV réunie le 18 mai 2022 et aux échanges en séance, il est proposé au conseil municipal d'émettre l'avis suivant pour la commune de Verson :

La mise en place de l'unité de méthanisation permet d'améliorer la valorisation des déchets et sous-produits organiques générés sur un périmètre restreint autour du site, en ajoutant une étape de valorisation énergétique par rapport à une valorisation actuelle par compostage ou incinération avant retour au sol. Ce procédé est plutôt positif en soi compte-tenu de la nécessité de rechercher des alternatives aux énergies fossiles et de diversifier les sources de production d'énergie.

Toutefois, le conseil municipal de Verson émet les réserves ou points de vigilance suivants :

- 1) Un écart/une incohérence de surface concernée est constaté : le plan d'épandage des digestats indique 26,88 Ha de terres agricoles sur la commune de Verson. Or d'après les tableaux fournis, on compte 24,21 Ha, soit 2,67 Ha de différence.
EARL Vandecandelaere - St Manvieu Norrey : 6,88 (VDC19) + 2,49 (VDC24) = 9,37 Ha
GAEC du Rouitoir - Thue et Mue : 9,27 Ha (ROU20)
SCEA des Haules - Fontenay le Pesnel : 5,57 Ha (HAU12).
=> total : 24,21 Ha contre 26,88 Ha déclarés (soit un écart de -2,67 Ha)
Si on ajoute (VDC7) 7,74 Ha présents sur la carte de Verson, on arrive à 31,95 Ha.
=> soit un écart de + 5,07 Ha par rapport aux 26,88 Ha déclarés.

- 2) La provenance des déchets industriels n'est pas détaillée et devrait l'être car elle conditionne la nature des digestats produits.

3) Nous souhaitons également avoir la certitude que le contrôle de l'innocuité des digestats sera réalisé par un organisme indépendant.

4) Origine des matières premières utilisées : nous nous interrogeons sur le pourcentage des CIVE* qui seront utilisées.

*CIVE : Acronyme de « Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique » (= culture implantée et récoltée entre deux cultures principales dans une rotation culturale. Ex : vesce, avoine, phacélie, pois fourrager, seigle, trèfle, moutarde, maïs...)

5) Le méthane ayant un impact plus puissant en terme de gaz à effet de serre que le dioxyde de carbone, nous souhaitons attirer l'attention sur le seuil d'alerte qui sera utilisé en cas de fuites potentielles de méthane.

En théorie, il s'agit d'un système vertueux pour l'environnement et l'homme. Toutefois, nous craignons qu'il aboutisse à des dérives où les terres agricoles seraient accaparées pour produire des cultures destinées à la fabrication de l'énergie au détriment de l'alimentation des hommes et des animaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) l'avis ci-dessus qui sera transmis à la Préfecture.

RESSOURCES HUMAINES : INDEMNITES D'ELECTIONS

Madame la Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer, comme à chaque scrutin, pour allouer une indemnité ponctuelle à l'agent en charge des élections pour compenser les heures supplémentaires effectuées. La rémunération pour travaux supplémentaires est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les agents qui peuvent y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) pour les autres.

Pour les élections présidentielles et législatives de 2022, l'agent concerné est la directrice générale des services, attachée territoriale. Elle peut bénéficier de l'IFCE uniquement.

- Le montant de l'IFCE est calculé dans la limite :

↳ D'une enveloppe globale obtenue en multipliant le montant de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (*IFTS de deuxième catégorie = 1091,71 €*), elle-même assortie d'un coefficient variant de 0 à 8, par le nombre de bénéficiaire, et

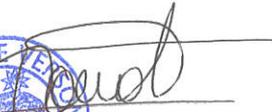
↳ Dans la limite, par agent, d'une somme au plus égale au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (*IFTS de deuxième catégorie*).

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer un coefficient de 3 ce qui portera l'IFCE à 272,93 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer cette indemnité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

La séance est levée à 22h46.

La Maire,

Nathalie DONATIN